

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Date de la convocation: 16/09/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8
Présents : Pierre CAPOU, Catherine LISSARRAGUE, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9
Représentés : Serge LAGUIBEAU

Excusés :

Absents : Joseph FROMIGUE, Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_053 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CAUTERETS

Le président expose au conseil syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe des thermes de Cauterets de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	22 000.00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)		22 000.00
TOTAL :		22000.00	22000.00

Cet ajustement est dû à un ajustement de la redevance de Pierre Fabre en 2020, l'entreprise ayant fourni un chiffre d'affaires incorrect dans un premier temps.

Le conseil syndical vote ces crédits à l'unanimité des délégués présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/10/2021 065-256501321-20210930-2021_053-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/10/2021
065-256501321-20210930-2021_053-DE